



**PROCÈS -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JEAN PLA DE CORTS
DU VENDREDI 17 MAI 2024**

L'an deux mille vingt quatre et le dix-sept mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de MAI sous la présidence de Monsieur Robert GARRABÉ, Maire.

Présents : GARRABÉ R, DIDIER C, OMS RM, GARCES R, BAILLE E, BERNIER M, MATHEU M, MISO A, AICARDI A, LAPORTE G, OMARI A, D'AMATO M

Absents excusés : ANDRODIAS M pouvoir à DIDIER C, BARBOUTY D pouvoir à OMS RM, MATHIOT D pouvoir à MATHEU M, SAQUÉ N pouvoir à GARRABÉ R, CASADEVALL P pouvoir à Eric BAILLE, RESPAUT JL, KNOBLOCH C

Membres en exercice : 19

Présents : 12

Quorum atteint

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : AICARDI A

Ordre du jour

- complément de travaux en urgence aux plans d'eau de pêche: annule et remplace la délibération n°20240007 du 8 février 2024 - rapporteur M. Robert GARRABÉ
- convention de partenariat entre la commune et l'Académie de Montpellier pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT) pour les écoles de la commune - rapporteur Mme Rose-Marie OMS
- Questions diverses

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 avril 2024

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Rapporteur : Monsieur Robert GARRABÉ – Maire

Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 avril 2024 par le rapporteur.

Proposition : adoption du procès-verbal du conseil municipal du 18 avril 2024

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ADOPTE le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 avril 2024

2) complément de travaux en urgence aux plans d'eau de pêche: annule et remplace la délibération n°20240007 du 8 février 2024 - rapporteur M. Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération prise le 08 février 2024 N°20240007 relative à des travaux en urgence aux plans d'eau de pêche destinée à valider une opération de travaux d'un montant total HT de 20 569.57 € consistant à maintenir un niveau d'eau et une ligne de flottaison acceptables et suffisants pour l'exploitation en réduisant les risques d'accidents.

Cette délibération doit être annulée et remplacée par la présente.

En effet, les aléas morphologiques du site conjugués à des difficultés organisationnelles ont induit une prolongation de la mission confiée à la pelle amphibie.

Celle-ci d'une durée de 16h (soit deux jours à 8h00 à 300 € de l'heure) représentant un devis total HT à 17 528 €.

La prolongation de cette mission pour 7 heures supplémentaires à pour conséquence une augmentation de 2 100 €HT (7h X 300 €), soit 19 628 € qu'il convient d'ajouter au total de l'opération qui n'est plus d'un montant total de 20 569.56 €HT mais de 22 669.56 €HT.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce nouveau montant, l'objet de l'opération n'ayant aucune incidence et reste identique.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20240029

3) convention de partenariat entre la commune et l'Académie de Montpellier pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT) pour les écoles de la commune - rapporteur Mme Rose-Marie OMS

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Madame OMS, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires donne lecture à l'Assemblée du projet de convention de partenariat entre la Commune et l'Académie de Montpellier sur la mise en disposition d'un environnement numérique de travail pour les écoles de Saint-Jean-Pla-De-Corts.

Elle explique que l'environnement numérique de travail est un ensemble de services numériques intégré dans un espace sécurisé qui met en interconnexion tous les acteurs de la communauté éducative.

Elle souligne que par cet outil, la commune dispose d'une vitrine pour l'école mais aussi un moyen de communication moderne, adapté et évolutif.

Elle précise que le coût est de quarante cinq euros par école et par an pour la commune et que le coût annuel est de quatre vingt dix euros TTC pour l'année scolaire 2024/2025.

Madame OMS demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer ladite convention.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20230030

Questions diverses

☛ **Claude DIDIER** indique au Conseil Municipal que consécutivement à la dernière délibération prise au sujet du transfert de l'éclairage public au SYDEEL 66, cela sera effectif au 1^{er} octobre 2024.

Par ailleurs, Monsieur DIDIER précise qu'il a obtenu l'accord du SYDEEL 66, pour l'enfouissement des réseaux secs des rues de la Close et de la Tranquillité pour le 1^{er} trimestre 2025.

Enfin, au sujet des séances cinématographiques, il conclue son propos en précisant les dates programmées respectivement les 15 juillet et 22 août tout en dévoilant le titre du film qui sera projeté le 15 juillet : « Cocorico »

☛ **Annette AICARDI** évoque le schéma des mobilités

☛ **Rose-Marie OMS** présente à l'assemblée la prochaine rentrée scolaire.

☛ **Amandine OMARI** présente à l'assemblée le dossier concernant les jeux à acquérir pour la cour de l'école maternelle

☛ **Michel BERNIER** évoque au Conseil Municipal le dossier relatif aux travaux du château (POCTEFA). Il signale une dégradation de la route du Mas d'en Marty en face du Mas (racine).

☛ **Régis GARCES** informe le Conseil Municipal de la situation des canaux d'arrosage et des problématiques y afférents

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15 minutes.

La Secrétaire

Annette AICARDI



Le Maire

Robert GARRABE